

parlementarisme, notamment les sénateurs Everett, Pitfield, Stewart et quelques autres.

Premièrement, je veux exprimer mon inquiétude. Je suis inquiet de la réponse que les Canadiens mais surtout que les Québécois vont donner à la question.

Je suis inquiet que le sénateur Murray semble faire son devoir de demander à chaque sénateur libéral surtout, comment il va voter à la question et qu'il en prend note. Cela m'inquiète (pas parce que vous le faites, sénateur Murray) mais cela me donne l'indice (j'espère que non, j'espère me tromper) que peut-être on est après amasser des documents pour faire de la politique partisane avec la question référendaire. Cela m'inquiète!

Le sénateur Murray devrait savoir que s'il y a une raison principale pourquoi l'Accord du Lac Meech n'a pas été accepté, pourtant il devrait avoir appris sa leçon! C'est que le premier ministre, trop tôt après l'Accord du Lac Meech, a dit «that he rolled the dice».

J'espère que l'on ne s'en va pas vers une situation ou encore le gouvernement ou le premier ministre ou le sénateur Murray diront «... will roll the dice».

La deuxième inquiétude que j'ai comme francophone, je le répète, c'est la situation au Québec. Pour moi, francophone hors-Québec, il est primordial que mon Canada inclut le Québec. Il faut quand même se rappeler qu'il y a des personnes dans cette chambre... et que monsieur Bourrassa lui-même est un peu responsable de la situation qui est à peu près 50/50, d'après les experts, actuellement au Québec. Si monsieur Bourrassa aujourd'hui fait face à monsieur Jean Allaire et à Mario Dumont et d'autres, c'est que je crois qu'il a été trop loin. Ces gens-là ont raison de douter de sa sincérité.

Ayant dit cela, je supporte sans équivoque la question qui sera posée aux Canadiens le 26 octobre prochain.

Je le fais comme francophone hors Québec, je le fais comme Canadien. Je le fais parce que je crois que l'Association des francophones acadiens et la Fédération des communautés francophones et acadiennes, dans leur communiqué de presse, a exprimé les sentiments des francophones hors Québec.

Comme bien d'autres, je peux me poser des questions sur tous les points qui ont été soulevés par ceux qui ont pris part aux débats et naturellement, je respecte tous les arguments qui ont été avancés mais je me dis qu'on peut prendre n'importe quel accord, je me dis que les avocats pourraient prendre n'importe quel texte légal et il y en auraient la moitié d'un côté et la moitié de l'autre côté quant à leur interprétation.

Ma formation a fait que je suis l'un de ceux qui respectent les autorités, les parlementaires élus, pas seulement au fédéral mais aussi au provincial. Quand 10 premiers ministres de différents partis politique avec différentes positions dans différents domaines, avec différentes philosophies politiques peuvent se mettre d'accord afin d'arriver à un consensus avec le gouvernement du Canada, il faut que je respecte cela.

Il y a une tendance parmi les gens qui ont œuvré seulement à Ottawa de croire que seulement les membres du parlement fédéral ou seulement les membres du cabinet fédéral sont de vrais Canadiens et ont la réponse à tous les problèmes du

[Le sénateur Thériault.]

Canada. Ce n'est pas vrai. Depuis 1867, au Canada, on a un système qui comprend deux niveaux de gouvernements avec chacun leurs responsabilités. Je crois, parce que j'ai travaillé avec un premier ministre pendant 10 ans au niveau provincial que ce premier ministre était un aussi bon Canadien et il est encore aussi bon Canadien que n'importe lequel premier ministre qu'on peut avoir eu à Ottawa ou ailleurs.

Quand j'entends mon ami le sénateur Stewart, un expert en parlementarisme parler du fait qu'il va y avoir 18 députés de plus du Québec, 18 de plus de l'Ontario et qu'il s'inquiète de cela, quelle différence cela peut-il faire pour nous dans les maritimes? Ce pays, au fédéral, a toujours été mené par le Québec et l'Ontario et c'est normal, ce sont eux qui ont la majorité des députés. Qu'ils en aient 18 de plus ou de moins, je ne vois pas la grande différence que cela va faire. Je sais qu'il y a beaucoup de points qui ont été soulevés par mes collègues. Moi j'y crois au nouveau Sénat. Je dis sincèrement que si j'avais 30 années de plus moins et que j'avais à décider d'une carrière politique, j'opterais pour le nouveau Sénat, car pour une fois, au moins à Ottawa, au gouvernement central, au parlement, je me sentirais égal au gars de l'Ontario, du Québec ou à la femme de l'Ontario ou la femme du Québec parce que nous serions six du Nouveau-Brunswick, six de l'Ontario, six du Québec.

Pour ceux qui s'inquiètent des pouvoirs du Sénat (ce ne sont peut-être pas tous les pouvoirs que j'aurais aimé y voir) mais je suis convaincu qu'avec 62 sénateurs élus cela ne créera pas de problèmes. J'ouvre une parenthèse parce que cela m'inquiète que le Québec pense élire ou nommer ses sénateurs par la législature. Je crois que ça ne durera pas longtemps par exemple car quand les sénateurs du Québec auront fait un ou deux termes ici, ils sentiront la pression pour qu'ils soient élus par le peuple.

Vous savez, en 1867, presque la moitié des débats de l'accord de 1867 portait sur le Sénat et les pouvoirs du Sénat. Il existait déjà dans ce temps-là un Conseil législatif élu dans toutes les provinces du Canada. Les leaders aux conférences de 1864 et 1867 ont opté pour un Sénat nommé parce qu'ils trouvaient qu'un Sénat élu ou que des chambres législatives élues avaient trop de pouvoir.

Parmi les citations que j'ai relevé es dans ces discussions, je voudrais mentionner George Brown en 1867 qui s'opposait à l'élection des sénateurs et il disait ceci et je cite:

● (1730)

(Traduction)

On a dit que les membres de la Chambre haute ne devraient pas être nommés par le Chef de l'État, mais continuer d'être élus par le public en général. Sur cet aspect, j'ai souvent fait connaître mon point de vue. Je me suis toujours opposé à l'élection des membres d'une deuxième chambre élue, et je demeure convaincu que l'existence de deux chambres élues est incompatible avec le bon fonctionnement d'un régime parlementaire de type britannique. Quand cette chambre élue deviendra «suprême», qui osera affirmer que le conseil—par «conseil», j'entends évidemment le conseil législatif qui a été remplacé par le Sénat—ne réclamera pas le droit de statuer sur les mesures financières, dont la Chambre des communes prétend détenir la prérogative? Ces élus ne pourront-ils pas dire, à juste titre, qu'ils représentent la population tout autant que